



OFFRE ImpulsES

TARIFICATION ENTREPRISE

REGARD
Solutions d'Épargne Salariale

TARIFICATION TENUE DE COMPTE applicable du 01/10/2025 au 31/12/2026

≡ FORFAIT ANNUEL DE TENUE DE COMPTE

Opérations incluses dans le forfait	Forfait annuel par porteur ⁽¹⁾ (Tarification indexée)
Ouverture et mise à jour des comptes des bénéficiaires	
Versements volontaires ponctuels ou programmés	
Arbitrages (illimités) entre supports de placement et modifications de mode de gestion entre gestion libre et gestion pilotée du PER	
Traitements des flux de versements en provenance de l'entreprise participation/intéressement/PPV placé	
Calcul de l'abondement dû à chaque bénéficiaire et appels de fonds correspondants	
Établissement et communication des relevés d'opérations (hors frais d'envois postaux)	
Établissement et communication du relevé annuel de situation (hors frais d'envois postaux)	
Déblocages anticipés ou rachats d'avoirs disponibles à l'échéance (illimité) à condition qu'ils soient effectués par virement	
Documentation en ligne	
Espace sécurisé de consultation et de gestion d'épargne salariale en ligne	
Conseil téléphonique (numéro non surtaxé)	
	14,50 € HT par compte* avec un forfait minimum de 145 € HT**

(1) Forfaitaire PEE et/ou PER

* À partir du 1^{er} compte de la tranche.

**Même en l'absence de compte individuel ouvert, l'entreprise est redevable du forfait annuel minimum.
Le tarif est net de coût pour les comptes dématérialisés sur l'année.

≡ FRAIS ANNEXES AU FORFAIT ANNUEL DE TENUE DE COMPTE

Émission d'un versement par chèque ou virement bancaire hors conditions prévues au Contrat	5 € HT
Frais d'envoi postaux (impression, mise sous pli et affranchissement)***	1,93 € HT par pli

***Si vos salariés ne bénéficient pas du mode d'information dématérialisé.

≡ VOS DEMANDES SPÉCIFIQUES

Traitements assistés de la participation et de l'intéressement (uniquement pour les entreprises de 11 salariés et plus)****	150 € HT par traitement + 1,50 € HT par bulletin d'option émis
Mise à disposition d'un livret d'épargne salariale générique avec champs personnalisables	Gratuit
Création d'un livret d'épargne salariale sur mesure	À partir de 450 € HT
Transfert collectif sortant vers un autre gestionnaire	500 € HT
Frais d'annulation et de régularisation d'un dossier de versements, suite à une erreur de l'ENTREPRISE	40 € HT par traitement
Prestation de rédaction d'un accord sur-mesure (uniquement pour les entreprises de 11 salariés et plus)	Sur devis d'un montant minimum de 450 € HT
Tout autre demande spécifique	Sur devis préalable après acceptation formelle de l'ENTREPRISE

****(Calcul et répartition des quotes-parts, interrogation des bénéficiaires, dépouillement des réponses, appels de fonds à l'entreprise, paiements directs aux bénéficiaires, outre le traitement des flux de participation/intéressement placé inclus dans le forfait annuel).

≡ RÈGLE D'INDEXATION

Le Forfait annuel de tenue de comptes est révisé chaque année en fonction de la variation de septembre (n-2) à septembre (n-1) de l'indice SYNTEC révisé.